

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Julie TARDIOLI a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire demande aux élus présents si le procès-verbal de la séance précédente appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-05-01 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Maire rappelle que chaque année le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des taxes directes locales. Il précise que la taxe d'habitation ne s'applique plus aux résidences principales depuis 2020.

Le Maire précise que la commission « Finances » a étudié ce sujet le 23 avril 2026 et propose de maintenir les taux.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,83 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,18 %

N° 2026-05-02 : BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 23 avril 2026,

Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 1 154 524,02 €
- en section d'investissement à 1 755 111,25 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement.

N° 2026-05-03 : BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 23 avril 2026,
Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2026 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section d'exploitation à 76 845,26 €
- en section d'investissement à 169 346,09 €

Le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif sera transférée à Roi Morvan Communauté en janvier 2027. Ce budget sera clos en conséquence.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement.

N° 2026-05-04 : BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 23 avril 2026,
Le Maire présente au Conseil Municipal et soumet au vote le budget primitif 2026 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 53 209,72 €
- en section d'investissement à 52 408,72 €

Le Maire rappelle que l'ensemble des lots ayant été vendus, ce budget devra être clos en fin d'année 2026.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement.

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2026.

- **DECIDE** d'affecter l'excédent ou le déficit du budget Lotissement, au 31 décembre 2026, au budget principal de la Commune.

N° 2026-05-05 : BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT DE BEG ER LANN

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 23 avril 2026,
Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Lotissement sur la parcelle ZP113 rue de Beg er Lann. Elle indique que pour mener à bien ce projet il convient de créer un budget « lotissement » de comptabilité M57 annexé au budget principal de la Commune.

Le Maire soumet au vote le budget primitif 2026 du Lotissement de Beg er Lann qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 74 002,00 €

- en section d'investissement à 72 000,00 €

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe « Lotissement de Beg er Lann » de comptabilité M57 annexé au budget principal de la Commune.

- **ADOpte** le budget primitif de l'année 2026.

- **OPTE** pour un régime de TVA et autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale.

- **CHARGE** le maire de demander au comptable de créer le budget.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement,

N° 2026-05-06 : CREATION D'UN EMPLOI AUX SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Mme le maire indique que pour faire face à la hausse des effectifs aux services scolaires et périscolaires il propose de créer un emploi d'adjoint technique territorial. Les effectifs sont en effet passés de 45-50 élèves en 2020 à 75-80 élèves en 2026 à la cantine. Les effectifs de l'école publique du Bel Air sont eux passés de 14 élèves en 2020 à 44 élèves en 2026.

Mme le maire précise que ce poste de 20h/semaine pourrait être pourvu par un contractuel jusque la fin d'année scolaire. Il viendrait en renfort sur le temps de midi, sur l'entretien des locaux après le repas et sur l'entretien des locaux de l'école en fin de journée.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial appartenant à la filière technique à temps non complet (20/35^e), aux services scolaires et périscolaires à compter du 30 avril 2026,

- **DIT** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget,

N° 2026-05-07 : FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 mars 2026,

Mme le Maire rappelle qu'en application de l'article L522-27 du Code Général de la fonction publique, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité social territorial, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Mme le Maire ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Mme le Maire rappelle que les Lignes Directrices de Gestion de la Commune, révisées par le Conseil Municipal en juillet 2025 prévoient en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels qu'en terme d'avancement de grade, « la collectivité décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions ».

Mme le Maire propose donc de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
C	Adjointes techniques	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^e classe	100

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} mai 2026.

N° 2026-05-08 : RESSOURCES HUMAINES : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique principal 2^e classe à 25,84/35^e suite à avancement de grade.

Mme le Maire précise que l'avis du CST devra être sollicité pour supprimer l'emploi vacant suivant :

- adjoint technique territorial – suite d'un avancement de grade sur le grade d'adjoint technique principal 2^e classe

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique principal 2^e classe appartenant à la filière administrative à temps non complet (25,84/35^e), à l'occasion d'un avancement de grade,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,

- **ARRETE** le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} mai 2026 :

Susceptible d'être pourvu par un contractuel	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
Filière administrative						
X	A	Attachés	Attaché territorial	Secrétaire Général/e	TC	Pourvu
X	C	Adjointes Administratifs	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Agent/e d'accueil	TC	Pourvu
X	C	Adjointes Administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	Gérant/e de l'Agence Postale et aide cantine	TNC 30/35 ^e	Pourvu
Filière technique						
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent/e polyvalent/e	TC	Pourvu

X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent/e polyvalent/e	TC	Pourvu
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Cuisinier/ère	TNC 30/35e	Pourvu
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments, du service cantine et garderie	TNC 25,84/35	Pourvu
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Agent d'entretien des bâtiments, du service cantine et garderie	TNC 25,84/35	Vacant
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent d'entretien de la mairie	TNC 5/35e	Pourvu
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent de garderie	TNC 6/35e	Pourvu
X	C	Adjointes techniques	Adjoint technique	Agent des services scolaires et périscolaires	TNC 20/35e	Vacant
Filière médico-sociale						
X	C	ATSEM	ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM, agent de garderie et de service cantine	TNC 33,25/35e	Vacant
X	C	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	ATSEM, agent de garderie et de service cantine	TNC 33,25/35e	Pourvu

N° 2026-05-09 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission « Finances, Budget » réunie le 23 avril 2026,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Comité des fêtes de quartier :		
Chapelle Saint Guenolé	Priziac	50
Chapelle Saint Yves	Priziac	50
Fêtes de Poulran	Priziac	50
Comité de sauvegarde Fontaine Saint-Bého	Priziac	50
A.C.C.A	Priziac	50
Amis de l'auditoire de justice dite Maison Montlouis	Priziac	100
Les amis de Priziac – club des retraités	Priziac	222
Les amis des résidents EHPAD	Guémené	50
ANACR	Lorient	70

ANIM' PRIZIAC	Priziac	1500
ANIM' PRIZIAC feu d'artifice	Priziac	1200
AS PRIZIACOISE	Priziac	1500
Bagad Marionig Bro ar Faouët	Le Faouët	100
Boucles d'Agathe	Ploërdut	50
Chapelle St Michel	Priziac	50
Chorale La Marion du Faouët	Le Faouët	30
Club sportif Tennis de table le Faouët	Le Faouët	10€/licencié
Comité priziacois de la FNACA	Priziac	50
Confrérie de l'andouille	Guémené	50
Dans Breizh E Bro Prizieg	Priziac	50
Deomp Gant Hent	Plouray	50
Don du sang	Le Faouët	50
Entente Monts d'Arrée Carhaix	Carhaix	20
Festi'Coat	Le Faouët	30
Gourinoise contre le cancer	Gourin	50
INAM Handball club	Le Faouët	10€/licencié
Kreiz Breizh Elites	Carhaix-Plouguer	50
Le Faouët Gymnastique	Le Faouët	10€/licencié
Médaillés Militaires	Gourin	40
Mémoire du pays du Faouët	Le Faouët	20
Mémoire paysanne	Priziac	50
Rederien er Lenn	Priziac	250
Res'Agri	Le Faouët	61
Soins palliatifs du pays Pourleth	Guémené	150
Ti An Dud	Le Faouët	100
Ty ar milad	Le Faouët	100
Etablissements scolaires priziacois et extérieurs, par élève priziacois		
Voyage pédagogique (jusqu'à 3 jours)	Priziac	15
Voyage pédagogique (au-delà 3 jours)	Priziac	30
Association sportive – Lycée de Kerneuzec	Quimperlé	10
Lycée St Yves (classe d'inclusion)	Gourin	10
Maison Familiale Rurale	Eliant / Loudéac	10
IFAC campus des métiers Brest	Brest	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Côtes d'Armor)	Ploufragan	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Finistère)	Quimper	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Ille-et-Vilaine)	Rennes	10
Chambre de métiers et de l'Artisanat (Morbihan)	Vannes	10
Bâtiment CFA 56 (élèves de St Michel)	Vannes	10
MFR de Questembert	Questembert	10
Associations départementales		
Association des Maires Ruraux de France	Kerfourn	100
Secours catholique - Délégation du Morbihan		50
Croix Rouge française	Gourin	50
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	Vannes	0,15€/habitant
Fondation du patrimoine	Rennes	200
Restaurants du cœur	Vannes	50
Solidarité Paysans	Locqueltas	50
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	Vannes	100

- **RAPPELLE** que les associations doivent solliciter la subvention par écrit en joignant un RIB, un bilan financier de l'année 2025, un bilan prévisionnel 2026, ainsi que la situation bancaire au 1^{er} janvier 2026.

- **DEMANDE** aux associations et établissements hors commune de préciser le nombre de Priziacois concernés.

Morgane POULICHET, conseillère intéressée, ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Entente PRIZIAC-PLOURAY Football Jeunes	Priziac	600

Caroline NENEZ, conseillère intéressée, ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Chapelle Saint Nicolas	Priziac	50

Patrick PENFORNIS, conseiller intéressé, ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Fêtes de Loctavy	Priziac	50

Caroline NENEZ et Morgane LE POULICHET, conseillères intéressées, ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Commune	Montant attribué
Associations locales		
Fêtes de la Madeleine	Priziac	50

N° 2026-05-10 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Il revient au Conseil Municipal de proposer 24 noms de personnes parmi lesquelles 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Mme le Maire propose à l'Assemblée 24 noms de personnes inscrites aux rôles des impôts directs à Priziac.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **PROPOSE** les 24 personnes suivantes en tant que commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Titre	NOM	PRÉNOM	ADRESSE		DATE NAISSANCE	Conseiller Municipal
Monsieur	PENFORNIS	Patrick	101 Kervazo	56320 PRIZIAC	06/03/1972	Oui
Monsieur	LAVOLE	André	2 Notéric	56320 PRIZIAC	20/01/1959	Non
Monsieur	ROY	Claude	8 place de l'Eglise	56320 PRIZIAC	03/10/1945	Non
Madame	CALVE	Odile	2 Quilvien d'en Bas	56320 PRIZIAC	27/02/1956	Non
Madame	LE MOUAL	Eliane	5 rue du Midi	56320 PRIZIAC	06/11/1955	Non
Monsieur	LE DORVEN	Mickaël	24 rue du Midi	56320 PRIZIAC	17/06/1982	Oui
Monsieur	LE MOUAL	Mickaël	9 rue Louis Le Bail	56320 PRIZIAC	28/02/1978	Non
Madame	QUEMENER	Anne	2 rue de la cité	56320 PRIZIAC	11/03/1976	Non
Monsieur	LE PARC	Bruno	19 route de Berné	56320 PRIZIAC	22/10/1971	Non
Madame	CHAMPION	Elisa	1 Quilvien d'en haut	56320 PRIZIAC	30/11/1998	Oui
Monsieur	LE PIMPEC	Guénael	1 Kervenac'h	56320 PRIZIAC	24/08/1958	Non
Monsieur	CHARRIER	David	Kerbloch	56320 LE FAOUE	16/07/1971	Non
Madame	SCOUARNEC	Sylvie	206 Botquenven	56320 PRIZIAC	12/10/1965	Non
Monsieur	HELLEGOUARCH	Bruno	Richelour	56320 PRIZIAC	07/03/1956	Non
Monsieur	LE LIBOUX	Yann	2 Cremenec	56320 PRIZIAC	13/09/1973	Non
Monsieur	QUEMENER	Armel	33 rue du Midi	56320 PRIZIAC	19/03/1946	Non
Monsieur	GOURIN	Jean-Luc	4 Carnal Vihan	56320 PRIZIAC	11/09/1967	Non
Monsieur	CARCREFF	Georges	102 La Croix	56320 PRIZIAC	22/02/1963	Non
Monsieur	LAVOLE	Jean Yves	10 Le Liéven	56320 PRIZIAC	31/08/1963	Non
Monsieur	LIVET	Laurent	47 Beg er Lann	56320 PRIZIAC	06/08/1958	Non
Monsieur	LE NY	Frédéric	4 Guernevelline	56320 PRIZIAC	12/04/1976	Oui
Madame	PENFORNIS	Sylvie	11 Kervrazo	56320 PRIZIAC	13/07/1969	Non
Madame	TARDIOLI	Julie	6 Kervrazo	56320 PRIZIAC	22/07/1981	Oui
Madame	ARENS	Sophie	118 La Croix	56320 PRIZIAC	21/12/1971	Non

N° 2026-05-11 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE ANNEXE CADASTREE AC 67 AU 7 RUE DU BEL AIR

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 161-10 et R 161-25 à R 161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU l'article R 134-17 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

CONSIDERANT la demande de M. Xavier FRANCOISE d'acquérir une annexe cadastrée sur la parcelle AC 67 au 7 rue du Bel Air.

Mme le Maire précise que cette annexe est actuellement une dépendance de la maison située au 7 rue du Bel Air acquise en 2021 par la commune.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** de surseoir à la demande de l'acquéreur dans l'attente de l'avis de la commission « Travaux, Urbanisme, Bâtiments et Habitat ».

N° 2026-05-12 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIE COMMUNALE AU LIEVEN

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 161-10 et R 161-25 à R 161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU l'article R 134-17 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

CONSIDERANT la demande de M. Bryan HAIDON d'acquérir un délaissé de voirie communale au bord de la Voie Communale n° 126 au Liéven,

Mme le Maire présente la demande du riverain qui est le seul propriétaire des terrains jouxtant l'emprise concernée.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de surseoir à la demande de l'acquéreur dans l'attente de l'avis de la commission « Agriculture, Environnement, Chemins Ruraux et Randonnée, Voirie, Embellissement ».

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire indique que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 10h30.

- Le maire invite les membres du Conseil Municipal disponibles à participer au service du pot servi à l'issue du Conseil Communautaire prévu à Priziac le jeudi 30 avril vers 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Réunion du 30 mars 2026 – Délibérations n° 01 à 12

N° 2026-05-01 : Taux d'imposition des taxes directes locales

N° 2026-05-02 : Budget primitif 2026 Commune

N° 2026-05-03 : Budget primitif 2026 Assainissement

N° 2026-05-04 : Budget primitif 2026 Lotissement

N° 2026-05-05 : Budget primitif 2026 Lotissement de Beg er Lann

N° 2026-05-06 : Création d'un emploi aux services scolaires et périscolaires

N° 2026-05-07 : Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

N° 2026-05-08 : Ressources Humaines : mise à jour du tableau des emplois

N° 2026-05-09 : Subventions aux associations

N° 2026-05-10 : Commission, Communale des Impôts Directs

N° 2026-05-11 : Demande d'acquisition d'une annexe cadastrée AC 67 au 7 rue du Bel Air

N° 2026-05-12 : Demande d'acquisition d'un délaissé de Voie Communale au Liéven

Caroline NENEZ, Maire	
Julie TARDIOLI, secrétaire de séance	

